

Assemblée Générale du 19 Février 2025

## Rapport N°1

### Délibération Rapport moral pour 2024

**Nombre de délégués en exercice** : 13

**Nombre de délégués présents** : 11

**Nombre de procurations** : 2

**Nombre de votants** : 13

**Délégués présents** : Séverine CALINON, Régis CHOPIN, Jean-Michel DAUBIGNEY, Gêrôme FASSETNET, Jean-Pascal FICHÈRE, Jean-Baptiste GAGNOUX, Christian LAGALICE, Virginie PATE, Etienne ROUGEAX, Jean-Marie SERMIER, Julien STOLZ.

**Délégués absents ayant donné pouvoir** : Dominique MICHAUD (pouvoir à Jean-Marie SERMIER), Chantal TORCK (pouvoir à Christian LAGALICE)

Le Pays Dolois est une association qui regroupe la Communauté d'agglomération du Grand Dole, ainsi que les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour.

Son assemblée générale compte 13 membres dont 7 désignés par le Grand Dole et 2 par chacune des autres intercommunalités.

Son bureau est ainsi constitué : Jean-Marie Sermier (Président), Etienne Rougeaux (Vice-Président), Christian Lagalice (Vice-Président), Gêrôme Fassenet (Secrétaire), Jean-Pascal Fichère (Trésorier).

En 2024, ses instances de gouvernance se sont réunies à trois reprises avec deux assemblées générales (13 février 2024 et 16 juillet 2024) et un bureau (1er octobre 2024). Il faut ajouter à ces réunions formelles les multiples contacts entre les Présidents qui font la caractéristique et l'efficacité du fonctionnement de notre association.

Le Pays Dolois compte deux salariés, mis à disposition par le Grand Dole : Laurent Bourguignat (Directeur) et Jacqueline Mangin (Chargée de mission « accès la santé pour tous »).

En 2024, son budget s'élevait à 222.823 euros.

En plus de son rôle premier, qui consiste à faciliter la coordination entre les 4 intercommunalités du nord Jura (1), le Pays Dolois a poursuivi sa montée en puissance sur les missions qui lui ont été spécifiquement confiées, notamment pour l'alimentation de

proximité (2), la santé (3), le pilotage de conventions concernant la forêt de Chauv (4) et le suivi du contrat « Territoires en action » signé avec la Région (5).

Le Pays a peu avancé sur le Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE), amorcé l'année précédente, en raison de la faible mobilisation de l'État, et du fait que notre partenaire principal sur ce dossier, le Syndicat Mixte Doubs-Loue, a été accaparé par l'enjeu des digues.

Compte-tenu des missions grandissantes du Pays Dolois, de la part plus importante des subventions publiques dans ses recettes et de la volonté de transparence de ses élus, l'année 2024 a vu l'externalisation de la comptabilité de l'association qui est désormais assurée par un cabinet d'expertise-comptable.

Dans le même souci de rigueur, un commissaire aux comptes a été nommé. Il a pour mission de vérifier que les règles de financement ont été parfaitement respectées par le Pays Dolois et son expert-comptable.

## **1. Le cadre d'un dialogue permanent entre les 4 intercommunalités du nord Jura**

Le Pays Dolois facilite le dialogue entre les quatre intercommunalités du nord Jura, leurs élus et leurs agents.

Les Présidents peuvent ainsi échanger leurs points de vue, coordonner leurs positions, éviter les chevauchements et les doublons.

### **Au cours de l'année 2024, ce dialogue a par exemple porté sur la modification du SRADET de la Région.**

Le Pays Dolois et ses 4 EPCI membres, en tant que personnes publiques associées, devaient émettre un avis sur cette modification, en particulier sur le taux d'effort de 58,3% correspondant à la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur leur territoire par rapport à la précédente décennie.

Plutôt que chacun rédige le sien, lors de l'Assemblée Générale du 13 Février 2024, il a été décidé à l'unanimité d'émettre un avis commun. C'est le Pays Dolois, en lien avec les équipes de chaque EPCI, qui l'a préparé.

En outre, à la demande de ses membres, le Pays Dolois a saisi un avocat spécialisé dans le droit de l'urbanisme à propos de la comptabilisation des espaces artificialisés.

En effet, la circulaire Béchu du 31 Janvier 2024 prévoit que lorsqu'une ZAC est réalisée en plusieurs phases, il est possible de comptabiliser la consommation des espaces en totalité au démarrage des travaux. Cette règle appliquée aux zones comme Innovia (Grand Dole) ou Bel Air (Val d'Amour) a un impact important sur la consommation d'espaces possible pour la décennie future.

Parmi les autres sujets ayant fait l'objet de concertation, il est important de citer la mobilité, en particulier les solutions de mobilité douce, le Pays étant régulièrement sollicité par ses membres sur le sujet et ayant vocation à devenir **partenaire associé du contrat opérationnel de mobilité du Dolois** (périmètre des CC. Jura Nord, Val d'Amour, Plaine Jurassienne et Cœur du Jura).

Enfin, il est rappelé que le Pays Dolois est chargé de la préparation, de l'organisation et du suivi des **travaux du Conseil de Développement**. Cette instance de concertation citoyenne est composée de 20 femmes et 20 hommes reconnus pour leur engagement dans les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

Co-présidé par Nadine BONNEFOY (Jura Nord) et François LAVRUT (Grand Dole), il est consulté obligatoirement sur certains documents stratégiques comme les « projets de territoire » et les PLUI. De plus, la Région conditionne son soutien financier aux projets inscrits dans le contrat « Territoires en action » à son avis.

## **2. Le PAT, pour une alimentation de proximité et de qualité**

Le Pays Dolois porte le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) qui consiste en des actions concrètes pour favoriser une alimentation de proximité et de qualité.

L'année 2024 a vu avancer de façon significative la mise en projet de ce PAT pour répondre aux trois objectifs collectivement fixés :

- Mettre en relation les acteurs locaux, du producteur au consommateur,
- Accompagner le développement des productions locales,
- Agir pour une approche sociale et solidaire de l'alimentation.

Le travail accompli l'a été grâce au soutien financier de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, et à un partenariat avec la Chambre d'agriculture du Jura.

**• Le Forum des opportunités agricoles et de la transition alimentaire a eu lieu le 3 avril 2024 au Manège de Brack à Dole.** 500 participants ont été recensés au cours de la journée. La partie « salon professionnel » a permis à des agriculteurs en recherche de diversification de rencontrer des partenaires potentiels. Un concours de start-up de la transition alimentaire « *Croquons l'innovation !* » a été organisé en collaboration avec le pôle de compétitivité Vitagora. Une conférence grand public « *Restauration scolaire : que mangent nos enfants ?* » a permis d'évoquer le fonctionnement des restaurants scolaires et leur approvisionnement local.

• Avec le **fonds de prêt d'honneur « alimentation de proximité »** confié à l'association agréée « Dole Initiative Territoires », le PAT a facilité l'installation ou le développement de 9 porteurs de projet qui ont obtenu un prêt à taux zéro, celui-ci facilitant leur accès au crédit bancaire.

- Un groupe de travail réunissant des producteurs du territoire qui se sont diversifiés et/ou qui commercialisent localement s'est réuni à trois reprises. Il permet aux participants de se connaître, et d'être mis en relation avec d'autres acteurs. La démarche a abouti à des collaborations concrètes (fourniture de légumes locaux à des grandes surfaces).

- **L'étude confiée à la Chambre d'agriculture sur la production et la consommation de légumes locaux dans le Pays Dolois** a été achevée et présentée. Elle s'est appuyée sur une série d'entretiens et de visites de terrain. Il en résulte que s'il n'y a pas d'attente suffisamment forte pour la reconstitution d'une filière légumes de plein champ, des actions pourraient être menées en « cousu main » pour lancer certaines productions identifiées comme peu présentes ou absentes du territoire.

- Dans le cadre du PAT, le Pays Dolois a suivi plusieurs projets structurants du territoire dans le domaine alimentaire, jouant un rôle de « facilitateur » lorsque nécessaire. Ce fut le cas pour la construction du **nouvel abattoir de volailles de l'ESAT de Cramans**, inauguré le 10 octobre 2024, et pour le projet de construction-extension de la fruitière à comté de Pleure.

- Un partenariat solide avec **la cuisine centrale « La Grande Tablée »** a permis de mener des actions pour la nutrition-santé, l'équilibre alimentaire et la sensibilisation au goût avec, notamment, la création d'une brigade d'enfants, ambassadeurs du goût auprès de leurs camarades d'école, et l'organisation d'une formation sur la posture éducative au cours du repas des enfants, à l'attention des animateurs de la restauration collective.

- Dans le même esprit, le PAT a permis **l'organisation d'ateliers sur le lien entre l'agriculture et l'alimentation dans des écoles maternelles et primaires volontaires**, animés par les Jeunes Agriculteurs.

- Le Pays Dolois souhaitait que son PAT ait un volet social affirmé, pour favoriser l'accès des plus démunis à une alimentation saine. En 2024, cette orientation s'est traduite par **l'intervention hebdomadaire d'une nutritionniste dans le libre-service alimentaire du Secours Populaire Français** à Dole.

⇒ Une instruction technique de la Direction générale de l'alimentation, publiée le 29 Mai 2024, est venue surprendre toutes les structures porteuses de PAT en modifiant le calendrier et les thématiques à considérer pour prétendre à la reconnaissance « PAT » et bénéficier d'une subvention de l'État.

Dans cette situation nouvelle, le Pays Dolois a décidé en Juillet de présenter sa candidature à la reconnaissance « de niveau 2 ». Avec ses partenaires, il a consacré l'été à la préparation de son dossier de candidature, en particulier à l'actualisation du diagnostic agricole et alimentaire du territoire, et à l'élaboration d'un nouveau plan d'actions pour les cinq ans à venir.

**En novembre 2024, le Pays Dolois a officiellement vu son Projet Alimentaire de Territoire reconnu « de niveau 2 ».** La mise en œuvre de ce « PAT de niveau 2 » occupera donc logiquement l'année 2025.

### **3. Le CLS, pour l'accès de tous à la santé**

Le Pays Dolois porte le Contrat Local de Santé (CLS) qui a pour but de mettre en cohérence le travail des acteurs médicaux et médico-sociaux de notre territoire (professionnels, établissements, associations, collectivités...), de rendre leurs actions plus lisibles, d'assurer leur maillage sur le terrain, de prendre au besoin des initiatives nouvelles.

Le contrat a été signé le 20 décembre 2023 à Dole en présence de représentants des 12 signataires, dont le Directeur de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté Jean-Jacques COIPLÉT.

Il se décline en 14 fiches-actions ayant pour objectifs de :

- Développer l'offre de soins sur le territoire du Pays Dolois,
- Améliorer la coordination des professionnels de santé,
- Renforcer la prévention et lutter contre les conduites à risque,
- Promouvoir un environnement favorable à la santé.

L'année 2024 a permis d'avancer de façon significative, avec notamment :

- **L'accompagnement des élus et des professionnels de santé dans les projets d'installation**, notamment en exercice coordonné, quel qu'en soit le statut juridique (Maison de Santé Pluriprofessionnelle, Centres de santé...).

- **La participation active du Pays Dolois aux initiatives pour renforcer l'attractivité du territoire auprès des étudiants en médecine et des jeunes médecins** : journée organisée à la Saline royale d'Arc-et-Senans en mars 2024 pour les internes en 1<sup>ère</sup> année de médecine à Dijon et Besançon, démarche « portraits de territoire » de l'ARS, interventions dans des colloques participant à la promotion du territoire...

- Un travail d'alerte auprès des décideurs sur le nécessaire développement de l'Hospitalisation A Domicile (HAD), en particulier dans le domaine des soins palliatifs.

- L'aide méthodologique, technique et juridique apportée aux professionnels de santé à l'initiative de **la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays de Pasteur**. Officiellement créée le 5 avril 2024, celle-ci regroupe 69 professionnels de santé. Son périmètre d'intervention couvre 161 communes (96.000 habitants). Une CPTS a pour buts d'améliorer l'accès aux soins (recherche d'un médecin traitant, prise en charge des soins non programmés en ville...), d'organiser la coordination entre ses membres, de développer des actions de prévention, d'agir collectivement en cas de crise sanitaire grave.

- L'installation du Conseil Local de Santé Mentale, le 30 Janvier 2024, qui réunit les principaux acteurs de la psychiatrie, du soin, du médico-social et du social de notre territoire.

- **La réunion, à 6 reprises de la « cellule des cas complexes »**. Cette instance opérationnelle aide les élus et les acteurs de terrain confrontés à des situations individuelles liées à un trouble psychique et pouvant porter atteinte à l'ordre public.

- L'appui à l'organisation de formations aux « gestes de premiers secours en santé mentale ».
- La coordination des différents partenaires des « **Semaines d'information sur la Santé Mentale** » (SISM) du 7 au 20 octobre, dont le thème 2024 était « *En mouvement pour notre santé mentale* », pour aboutir à un programme d'animations et à l'organisation d'une conférence à destination du grand public.
- **Des initiatives en faveur de la prévention et du dépistage des cancers.** Le Pays a notamment fait circuler l'exposition « *Portraits de femmes* », en partenariat avec la Ligue contre le Cancer et l'Espace Santé (Chamblay, Gendrey, Dole,...). Cette exposition vient en appui de stands de sensibilisation et d'ateliers d'autopalpation. Par ailleurs, le Pays a relayé la conférence organisée par l'ASFODER dans le cadre de la campagne « Juin Jaune » (sensibilisation au cancer de la peau).
- Le lancement d'une dynamique d'information et de sensibilisation en matière de santé-environnement. Le Pays a notamment accueilli une conférence de presse régionale sur l'ambrosie, relayé les campagnes de prévention contre le moustique-tigre, accueilli une action de sensibilisation aux dangers de la chenille processionnaire du pin. Il a facilité une action de formation à destination des agents des communes du Grand Dole sur le moustique-tigre qui a comporté une journée d'information et des visites sur le terrain, avec production d'un rapport de préconisations, ce dernier ayant été présenté à la conférence des Maires du Grand Dole fin octobre 2024.

Le Pays a conduit différentes réunions de concertation et porté **la conférence publique « Frelons asiatiques, moustiques-tigres, chenilles processionnaires, tiques... évitons qu'ils nous gâchent l'été ! »** le 13 Juin 2024 à Choisey qui a rencontré un grand succès en rassemblant plus de 100 personnes, et en bénéficiant d'une bonne couverture presse.

Au-delà des actions énumérées ci-dessus, c'est une dynamique de travail positive entre les acteurs du territoire qui s'engage et qui a vocation à s'amplifier en 2025.

#### **4. Le pilotage de deux conventions relatives à la forêt de Chaux**

Le Pays Dolois assure le pilotage et le suivi de deux conventions relatives à la forêt de Chaux :

• **La convention pour l'amélioration de l'accueil du public** a été signée le 14 septembre 2022 entre le Pays Dolois, l'ONF, le Grand Dole, Jura Nord et le Val d'Amour. Elle a pour objectif général de répondre aux attentes du grand public en termes d'accueil, d'agrément, de détente, tout en veillant à la bonne cohabitation avec les autres activités (production de bois, activités cynégétiques, préservation de la biodiversité...).

Au cours de l'année 2024, les démarches préalables aux aménagements prévus sur la zone ouest du massif, notamment pour le parc animalier de la Sauline, ont bien avancé. Un groupement de commandes entre le Grand Dole et l'ONF a été validé en septembre, ce qui devrait permettre le lancement effectif de travaux courant 2025.

L'année 2024 a également été marquée par des travaux d'amélioration de la signalisation au sein de la forêt de Chaux, ainsi que par l'effondrement de la passerelle des scouts qui sera reconstruite dans les prochains mois aux frais du prestataire.

• **La convention pour l'expérimentation d'espaces de micro-prairies en forêt de Chaux** a été préparée, négociée puis signée au cours de l'année 2024.

Outre le Pays, les cosignataires sont l'État, l'ONF, la Fédération départementale des chasseurs, le Grand Dole, Jura Nord et le Val d'Amour.

Pour cette action, le Pays Dolois a obtenu une participation du Fonds vert à hauteur de 50% du plan de financement.

L'initiative a été motivée par la surpopulation de cervidés qui entraîne la dégradation des plantations de l'ONF dans la forêt de Chaux, et des dégâts en dehors du massif, notamment sur les communes d'Étrepigney, Our et La Bretenière.

Cette situation porte atteinte aux efforts de rajeunissement de la forêt, déjà en souffrance en raison du dérèglement climatique.

104 kilomètres de grillages ont été posés par l'ONF pour protéger ses plantations. Mais, ceux-ci ne constituent pas une solution écologique, économique et esthétique.

L'action a donc consisté à aménager des micro-prairies au sein même de la forêt, pour que les cervidés puissent s'y nourrir et se détournent ainsi des plantations de l'ONF.

15 hectares ont étéensemencés en septembre 2024. Il s'agit le plus souvent d'accotements de pistes forestières. Ils ont été choisis pour :

- Mailler le territoire,
- Ne pas perturber les milieux,
- Préserver les zones humides,

- Ne pas constituer des obstacles à la production forestière.

Les travaux ont été opérés par la SARL des Chintres basée au Chatelay. Elle a fourni le mélange de semences (Fétuque élevée, fléole, ray gras anglais, trèfle blanc).

L'ONF va progressivement réduire ses grillages. Aucune nouvelle parcelle n'a d'ailleurs été engrillagée en 2024.

## **5. Le contrat « Territoires en action » de la Région**

La Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place une politique de soutien aux territoires pour la période 2022-2028 pour laquelle les Pays sont ses interlocuteurs premiers. Celle-ci repose sur des contrats intitulés « Territoires en action ».

**Le contrat « Territoires en action » du Pays Dolois a été officiellement signé le 28 mai 2024 au siège de la communauté de communes du Val d'Amour à Chamblay, en présence de Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région.**

Grâce à lui, les projets de notre territoire bénéficieront d'une enveloppe financière pouvant aller jusqu'à 3.3 millions d'euros.

Pour être éligible à ladite enveloppe, un projet doit :

- S'inscrire dans l'une des 4 thématiques du contrat (adaptation au changement climatique, développement de l'offre de services à la population, accès à la santé pour tous, mobilités durables du quotidien) ;
- Respecter des écoconditions (performance énergétique des bâtiments, sobriété foncière, matériaux biosourcés, protection de la biodiversité...) ;
- Faire l'objet d'actions de concertation citoyenne, en particulier recueillir un avis du Conseil de Développement du Pays Dolois.

Au 31 décembre 2024, trois projets ont été validés dans le cadre du contrat du Pays Dolois :

- Le projet de Maison partagée à Chaussin, porté par la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne – 300.000 euros de subvention de la Région.
- Le projet de nouvel accueil de loisirs à Authume, porté par la Communauté d'agglomération du Grand Dole – 392.201 euros de subvention de la Région.
- Le projet de résorption d'une friche résidentielle pour aménager une Maison des services à Ounans, porté par la Communauté de communes du Val d'Amour – 300.000 euros de subvention de la Région.


Dans les prochains mois, le projet de parc urbain porté par la Ville de Dole devrait bénéficier d'une subvention régionale de 800.000 euros.

•••

L'année 2024 a été marquée par une activité soutenue pour le Pays Dolois, avec de nouveaux dossiers pris en mains, et surtout des avancées significatives dans les projets confiés au début de la mandature.

Grâce à la cohérence de son périmètre géographique, la légitimité de ses élus et une reconnaissance renforcée, le Pays a pu agir efficacement et de façon équilibrée. Il a suscité aussi davantage de sollicitations, notamment de la part de l'État.

L'année 2025 promet de poursuivre cette dynamique, au bénéfice de la cohésion et du développement de nos territoires.

<p><b>Rapport adopté à l'unanimité</b> Pour : 13 – Abstention : 0 – Contre : 0</p>	<p><i>Fait à Dole,</i> <i>Le 19 Février 2025</i></p> <p>Le Président :</p>  <p>Jean-Marie SERMIER</p>
--	---